



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique

**n°976**

du 17 juillet 2023



## Sommaire

<b>Direction des Relations et des Ressources Humaines</b>		
- Appel à candidatures : coordonnateur académique CASNAV et formateur référent CASNAV		<b>3</b>
- Exercice de fonctions en qualité de chargé de mission académique à temps plein		<b>8</b>
<b>Service Académique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement</b>		
- Carte comptable académique		<b>13</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
**RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités  
**REDACTEUR EN CHEF** : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille  
**CONCEPTION, RÉALISATION** : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



DRRH/23-976-186 du 17/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES : COORDONNATEUR ACADEMIQUE CASNAV ET FORMATEUR  
REFERENT CASNAV**

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels enseignants 1er et 2nd degré

Dossier suivi par : Mme BLUA, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale - ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr - Mme TIRAN MATIGNON - coordonnatrice académique CASNAV - 06 35 52 77 00 - christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr

Deux postes à profil sont à pourvoir au CASNAV à Marseille à la rentrée scolaire 2023 :

- Coordonnateur académique CASNAV
- Formateur référent CASNAV

Vous trouverez en annexe les fiches de postes ainsi que les modalités détaillées de candidature.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

## FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	<b>PAP-</b>
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR ACADÉMIQUE CASNAV
	PLACE DU POSTE	<p>Le CASNAV, Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants du voyage d'Aix-Marseille recrute un coordonnateur académique à temps plein à compter du premier septembre 2023.</p> <p>Titulaire de l'Éducation nationale de catégorie A, professeur du premier ou du second degré de préférence</p> <p>La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GÉNÉRAL	<p>Le CASNAV est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques sur le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés en France et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.</p> <p>Sous l'autorité de la responsable académique du CASNAV, directrice académique adjointe au DASEN des Bouches du Rhône, le coordonnateur contribue à la définition de la politique académique de scolarisation des EANA et EFIV, déclinaison de la politique nationale, et la met en œuvre dans les 4 départements.</p> <p>Il assure la coordination de l'équipe académique du CASNAV</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En référence à la circulaire N° 2012 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des EANA et des EFIV le coordonnateur œuvre à la réalisation des missions du CASNAV :</li> <li>-Pôle d'expertise sur l'organisation de la scolarité des publics concernés, sur les ressources pédagogiques, sur la formation des enseignants et des cadres,</li> <li>-Instance de coopération et de médiation comme interlocuteur des partenaires de l'éducation nationale pour lutter contre la non scolarisation et l'absentéisme,</li> <li>-Centre de ressources et d'information pour les personnels des écoles et des établissements,</li> <li>- Ces missions définissent les fonctions du coordonnateur</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagnement des dispositifs d'accueil premier et second degré</li> <li>- Suivi en lien avec le service de la division des élèves et les CIO pour l'affectation des EANA et EFIV</li> <li>-Collaboration et accompagnement des établissements et des circonscriptions pour l'inclusion de ces élèves à besoins éducatifs particuliers en classe ordinaire</li> <li>-Elaboration des plans d'action de formation initiale, continue et continuée pour l'accueil, l'évaluation et le suivi des EANA et EFIV en UPE2A et classe ordinaire en lien avec les corps d'inspection</li> <li>-Suivi et production d'outils d'aide au pilotage : tableau de bord quantitatif et qualitatif sur l'état de la scolarisation des EANA et EFIV, enquête DEPP, suivi statistique, rapports et analyses périodiques</li> <li>- En lien avec les DSDEN, représentation aux différentes instances des administrations de l'état et des collectivités territoriales partenaires de l'éducation nationale pour la scolarisation des EANA et EFIV.</li> <li>-Gestion des moyens propres CASNAV</li> <li>-Inscription dans la politique d'innovation pédagogique nationale et académique au bénéfice des EANA et des EFIV</li> <li>- Coordination académique de la diffusion des diplômes du DELF Prim et Scolaire avec l'IA IPR en charge de la mission DELF</li> <li>- Veille et diffusion via le site du CASNAV de l'état de la recherche et production d'outils d'aide à la prise en charge des EANA et EFIV</li> <li>- Elaboration du projet annuel d'actions et du rapport d'activités répondant aux besoins de l'académie</li> </ul>

	<b>COMPÉTENCES</b>	<p><b>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation universitaire solide et bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur.</li> <li>- Bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes</li> <li>- Bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles</li> <li>- Très bonne connaissance du système éducatif et de ses missions, des textes officiels (BO 2012) et de la circulaire académique (BA n°675) régissant l'accueil et la scolarisation des EANA et EFIV</li> <li>- Bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels</li> <li>- Connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français.</li> <li>- Valeurs et éthique professionnelles en lien avec ce public à besoins éducatifs particuliers</li> <li>- Bonne connaissance de l'enseignement en UPE2A</li> <li>- Compréhension des enjeux de l'école inclusive</li> <li>- Expertise didactique et pédagogique</li> <li>- Maîtrise des outils de pilotage et d'aide à la décision</li> <li>- Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.)</li> <li>- Connaissance et expertise des outils d'évaluation existants et capacité à les faire évoluer</li> <li>- Qualités rédactionnelles</li> <li>- Qualités relationnelles et bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes).</li> <li>- Sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation)</li> <li>- Réactivité et disponibilité</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré ou second degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône ayant une formation universitaire en didactique des langues étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Une expérience dans le management d'équipe et dans la gestion de projets multi partenariaux sera plus particulièrement appréciée</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement.</p> <p>Le choix se fera sur la base du profil recherché.</p>
	<b>RÉGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Les personnes intéressées sont invitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante :</li> </ul> <p>Madame la responsable académique du CASNAV 26-28 boulevard Charles Nédélec, 13001 MARSEILLE</p> <p>Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel : <a href="mailto:veronique.lua@ac-aix-marseille.fr">veronique.lua@ac-aix-marseille.fr</a></p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (<a href="mailto:christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr">christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr</a>).</p> <p>Date limite de dépôt des candidatures : 28 août 2023</p> <p>Entretien : 31 août 2023.</p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP</b>	
		INTITULE DU POSTE	<b>Formateur référent au CASNAV Recrutement second degré</b>
		PLACE DU POSTE	<p>En référence à la circulaire nationale n°2012 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1er septembre 2023 : un formateur ou une formatrice à temps-plein. Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.</p> <p>Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).</p> <p>L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.</p> <p>L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique d'éducation.</p> <p>Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.</p>	
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques pour la scolarisation des EANA et EFIV à travers :</li> <li>- La mission d'expertise</li> <li>- La mission de coopération et médiation</li> <li>- La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation</li> <li>- La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV</li> <li>- Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent.</li> <li>- Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.</li> <li>-</li> </ul>	
	FONCTIONS	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements</li> <li>· Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair-expert</li> <li>· Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes des établissements</li> <li>· Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche</li> <li>· Accompagne l'inclusion des EANA et EFIV dans le cadre du suivi de ses</li> </ul>	

		<p>réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques des réseaux, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique</li> <li>· Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission</li> <li>· Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF Scolaire</li> <li>· Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux</li> <li>· Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</li> <li>- Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur.</li> <li>- Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes</li> <li>- Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles</li> <li>- Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels</li> <li>- Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français.</li> <li>- Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage</li> <li>- Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.)</li> <li>- La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité à les faire évoluer</li> <li>- Des qualités relationnelles et d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes).</li> <li>- Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)</li> <li>- Des qualités rédactionnelles</li> <li>-</li> <li>- Le CAFIPEMF, une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.</li> <li>- La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable :</li> <li>- Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements,</li> <li>- Loyauté vis à vis de l'Institution.</li> <li>-</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement.</p> <p>Le choix se fera sur la base du profil recherché.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à <a href="mailto:christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr">christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Date limite de dépôt des candidatures : 28 août 2023</p> <p>Entretien : 31 août 2023.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (<a href="mailto:christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr">christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr</a>).</p>



DRRH/23-976-187 du 17/07/2023

**EXERCICE DE FONCTIONS EN QUALITE DE CHARGE DE MISSION ACADEMIQUE A TEMPS PLEIN**

Destinataires : Personnels enseignants du second degré d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, professeurs des écoles - chefs d'établissement - chefs de divisions et services du rectorat

Dossier suivi par : Direction des relations et ressources humaines - Tel : 04 42 91 70 50 - ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire annule et remplace la circulaire publiée au Bulletin académique n°747 du 26 juin 2017.

En liminaire :

Les enseignants du second degré et assimilés, les professeurs des écoles, recrutés dans les services académiques pour assurer des missions académiques, déchargés d'enseignement à **temps complet** doivent pouvoir dérouler leur carrière dans les meilleures conditions, et valoriser leur parcours professionnel particulier.

Aussi, la présente circulaire a pour objet de fixer d'une part les règles de recrutement (I), d'autre part les modalités de gestion (II), et le volet indemnitaire (III et IV).

## **I. Règles de recrutement**

Les missions académiques pour lesquelles une décharge d'enseignement à temps complet est validée feront l'objet d'un appel à candidature avec publication d'une fiche de poste au Bulletin académique (Annexe 1 – Modèle fiche de poste).

Les attendus, le profil, les contraintes liées au poste, le niveau indemnitaire seront indiqués explicitement dans cette fiche de poste.

Les candidatures seront examinées par le responsable de la structure d'accueil, en étroite collaboration avec la direction des relations et ressources humaines ou le secrétariat général de l'académie.

Les candidats présélectionnés seront reçus en entretien, afin d'évaluer l'adéquation entre le poste et le profil d'une part et d'échanger sur leur projet professionnel d'autre part. Un représentant de la direction des relations et ressources humaines ou du secrétariat général participera à ces entretiens.

A l'issue des entretiens, les candidatures sont classées et transmises au recteur ou au à l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Éducation nationale pour validation et nomination. Les personnels non retenus seront destinataires, à leur demande, des éléments qui n'ont pas permis de donner suite à leur candidature.

## **II. Modalités de gestion**

### **→ Exercice de la mission**

Les chargés de mission académique bénéficient d'une lettre de mission validée par le supérieur hiérarchique, responsable de la structure d'accueil, et par l'autorité académique.

Cette lettre de mission peut être réactualisée en fonction de nouvelles orientations et/ou du rapport annuel d'activité produit par les chargés de mission (voir infra).

La lettre de mission est versée au dossier administratif de l'agent afin de faire valoir l'expérience ainsi que les compétences acquises dans l'accomplissement d'une mission académique dans une perspective d'évolution professionnelle.

→ Accompagnement et évaluation professionnels

La mission donne lieu à un entretien annuel conduit par le responsable de la structure d'accueil sur la base du rapport d'activité établi par les chargés de mission.

Dans le cadre du PPCR, les entretiens de carrière sont assurés conjointement par le corps d'inspection concerné et le responsable de la structure d'accueil.

→ Gestion administrative

Les enseignants chargés de mission académique restent titulaires de leur poste définitif en établissement ou école pendant une période de 3 ans.

Au terme de cette période, il leur sera demandé de se positionner, soit pour un retour à leurs fonctions statutaires en face à face pédagogique, soit pour une poursuite de la mission académique.

A cet effet, un entretien sera organisé par le service de gestion RH avant les opérations liées aux mouvements.

- Pour les enseignants du second degré et assimilés
  - En cas de poursuite de la mission, ils seront affectés « administrativement » sur

Zone de Remplacement (ZR) et rattachés au rectorat, ce qui permettra de libérer leur poste en établissement qui sera proposé au mouvement intra académique et ainsi de stabiliser les équipes pédagogiques dans ces établissements.

- Dans le cadre d'une participation ultérieure au mouvement intra académique, les chargés de mission académique du 2nd degré verront leur « vœu département » dont ils étaient titulaires bonifié, selon les modalités similaires à un retour de disponibilité (cf. bulletin académique spécial Mouvement intra). L'ancienneté de poste prise en compte sera celle du dernier poste occupé à titre définitif, augmentée des années d'affectation à titre provisoire en tant que chargé de mission.

- Pour les professeurs des écoles :
  - En cas de poursuite de la mission, ils seront affectés sur un poste correspondant aux missions académiques, ce qui permettra de libérer leur poste précédent. Le poste sera susceptible d'être proposé au mouvement intra départemental et ainsi de stabiliser les équipes pédagogiques dans ces écoles.

- Dans le cadre d'une participation ultérieure au mouvement intra départemental, les chargés de mission académique du 1er degré bénéficieront des modalités inscrites à la Ligne Directrice de Gestion académique qui comprend le barème départemental. Au terme de la mission ils sont participants obligatoires au mouvement.

Pour toute question relative à la gestion administrative et financière, le contact privilégié des enseignants déchargés d'enseignement reste, comme pour tous les autres enseignants et assimilés, leur gestionnaire RH à la DIPE, pour les enseignants du second degré et assimilés ou à la DPE de leur département, pour les professeurs des écoles.

Contacts :

[ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)

[ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr)

[ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr)

[ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

[pole.1d84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.1d84@ac-aix-marseille.fr)

Pour les professeurs des écoles, selon le département d'affectation

### III. Grille indemnitaire académique

Le recrutement en qualité de chargé de mission implique l'arrêt du paiement des primes et indemnités liées à l'enseignement.

Les chargés de mission bénéficient d'une indemnité mensuelle dont le montant tient compte, notamment, du niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions liées au poste.

Une nouvelle grille indemnitaire est mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 comportant 3 niveaux.

Le montant est calculé en référence au montant moyen annuel de la 1<sup>ère</sup> catégorie de l'IFTS (1541 € au 1<sup>er</sup> juin 2023) assortie d'un coefficient.

Groupe de fonction	Coefficient	Montant mensuel brut au 1 <sup>er</sup> juin 2023
G 1 - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	8	1027 €
G 2 - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	6,5	834 €
G 3 - Fonctions usuelles	4	513 €

### IV. Complément annuel

Un complément annuel, individuel et facultatif, peut être attribué en fin d'année civile sur proposition du responsable de la structure d'accueil, pour reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir du chargé de mission.

Vous trouverez en annexe le modèle de fiche de poste.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



## FICHE DE POSTE

### Description du poste

- Fonction à assurer :
- Grade(s) souhaité(s) :
- Statut du poste :
- Nature du poste :

### Régime indemnitaire

- Groupe 1
- Groupe 2
- Groupe 3

**Nombre de personnes encadrées (facultatif) :**

### Implantation géographique

- Localisation du poste :
- Lieu d'affectation :
- Service d'affectation :

### Environnement de l'emploi

### Description de la fonction

**Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :**

**Missions :**



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

**Niveau requis / expériences exigées :**

**Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

**Contraintes particulières**

**Procédure pour candidater**



SAEPL/23-976-39 du 17/07/2023

**CARTE COMPTABLE ACADEMIQUE**

Référence : Code de l'éducation article L421-62

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GARNIER - Tel : 04 42 91 72 88

Je vous prie de trouver ci-joint la carte des groupements comptables arrêtés par Monsieur le recteur à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

L'académie d'Aix-Marseille compte, au 1<sup>er</sup> septembre 2023, 48 agences comptables qui assurent la gestion comptable de 311 EPLE soit une moyenne de 6,4 établissements par groupement.

Dans la mesure de possible, les groupements comptables sont organisés en cohérence avec les périmètres des réseaux.

Pour votre information et une meilleure lisibilité, la carte comptable académique vous est présentée sous deux formes : par département et par réseau.

L'établissement souligné est siège de l'agence comptable.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 04**

Désignation EPLE

N° 004 0027H	<u>Lycée Alexandra David-Neel DIGNE</u>
N° 004 0007L	L.p. Beau de Rochas DIGNE
N° 004 0003G	Lycée André Honorat BARCELONNETTE
N° 004 0419J	Clg. André Honorat BARCELONNETTE
N° 004 0490L	<u>Lycée Pierre-Gilles de Gennes DIGNE</u>
N° 004 0044B	Clg. Maria Borrely DIGNE
N° 004 0022C	Clg. Gassendi DIGNE
N° 004 0021B	Clg. Marcel André SEYNE-LES-ALPES
N° 004 0019Z	Clg. René Cassin ST-ANDRE-LES-ALPES
N° 004 0001E	Clg. Emile Honnoraty ANNOT
N° 004 0004H	Clg. du Verdon CASTELLANE
N° 004 0587S	<u>Ecole internationale PACA MANOSQUE</u>
N° 004 0010P	Lycée Félix Esclangon MANOSQUE
N° 004 0533H	Lycée polyvalent les Iscles MANOSQUE
N° 004 0055N	Clg. Giono MANOSQUE
N° 004 0013T	Clg. Mont d'Or MANOSQUE
N° 004 0002F	Clg.de BANON
N° 004 0382U	Clg. Henri Laugier FORCALQUIER
N° 004 0011R	<u>L.p. Louis Martin Bret MANOSQUE</u>
N° 004 0017X	Clg. Maxime Javelly RIEZ
N° 004 0524Y	Clg. Pierre Girardot STE TULLE
N° 004 0051J	Clg. Docteur J.M.G Itard ORAISON
N° 004 0535K	Clg. André Ailhaud VOLX
N° 004 0023D	<u>Lycée polyvalent Paul Arène SISTERON</u>
N° 004 0420K	Clg. Paul Arène SISTERON
N° 004 0014U	Clg. Marcel Massot LA MOTTE DU CAIRE
N° 004 0378P	E.R.E.A de CASTEL-BEVONS
N° 004 0052K	Clg. Camille Reymond CHATEAU-ARNOUX

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 05**

Désignation EPLE

N° 005 0004C	<u>Lycée climatique Honoré Romane EMBRUN</u>
N° 005 0003B	Lycée d'Altitude BRIANCON
N° 005 0043V	Clg. Vauban BRIANCON
N° 005 0519M	Clg. Les Garcins BRIANCON
N° 005 0409T	Clg. Les Giraudes L'ARGENTIERE
N° 005 0023Y	Clg. Les Ecrins EMBRUN
N° 005 0005D	L.p. Alpes et Durance EMBRUN
N° 005 0013M	Clg. des Hautes Vallées GUILLESTRE
N° 005 0007F	<u>Lycée Aristide Briand GAP</u>
N° 005 0008G	L.p. Paul Héraud GAP
N° 005 0025A	Clg. Mauzan GAP
N° 005 0452P	Clg. Les hauts de Plaine LARAGNE
N° 005 0639T	Clg. Simone Veil LA BATIE NEUVE
N° 005 0009H	L.p. Sévigné GAP
N° 005 0019U	Clg. Vivian Maier St BONNET EN CHAMPSAUR
N° 005 0638S	Clg. Marie Marvingt TALLARD
N° 005 0006E	<u>Lycée Dominique Villars GAP (MUT paye )</u>
N° 005 0621Y	GRETA- CFA Alpes- Provence
N° 005 0010J	Clg. Centre GAP
N° 005 0480V	Clg. de Fontreyne GAP
N° 005 0027C	L.p. Pierre Mendès-France VEYNES
N° 005 0022X	Clg. François Mitterrand VEYNES
N° 005 0520N	Clg. Alexandre Correard SERRES

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 13 Marseille**

Désignation EPLE

**N° 013 2733A** Lycée polyvalent Antonin Artaud MARSEILLE

N° 013 3490Y Clg. Yves Montand ALLAUCH

N° 013 1262B Clg. Jacques Prevert MARSEILLE

N° 013 3665N Clg. Olympe de Gouges PLAN DE CUQUES

N° 013 2314V Clg. Jean.Giono MARSEILLE

N° 013 2313U Clg. Stéphane Mallarmé MARSEILLE

N° 013 4253C Lycée Monte-Cristo ALLAUCH

**N° 013 0050J** Lycée polyvalent Denis Diderot MARSEILLE

N° 013 0059U L.p. Blaise Pascal MARSEILLE

N° 013 1260Z Clg. Edmond Rostand MARSEILLE

N° 013 1261A Clg. Auguste Renoir MARSEILLE

N° 013 2312T Clg. André Malraux MARSEILLE

N° 013 0055P L.p. le Chatelier MARSEILLE

N° 013 4155W Lycée Simone VEIL MARSEILLE

N° 013 1703F Clg. Edouard Manet MARSEILLE

N° 013 3765X Clg. Marc Ferrandi SEPTEME LES VALLONS

**N° 013 0058T** L.p. l'Estaque MARSEILLE

N° 013 0065A L.p. la Viste MARSEILLE

N° 013 1757P Clg. l'Estaque MARSEILLE

N° 013 1606A L.p. la Calade MARSEILLE

N° 013 1885D Clg. Vallon des Pins MARSEILLE

N° 013 1887F Clg. Elsa Triolet MARSEILLE

**N° 013 2974M** Lycée polyvalent hôtelier régional J.P. Passadat MARSEILLE

N° 013 1602W Clg. Roy d'Espagne MARSEILLE

N° 013 1548M Clg. Sylvain Menu MARSEILLE

N° 013 0084W Clg. Grande Bastide MARSEILLE

N° 013 0139F Clg. Coin Joli Sévigné MARSEILLE

**N° 013 0053M** Lycée polyvalent Jean Perrin MARSEILLE

N° 013 4088Y GRETA-CFA Marseille Méditerranée

N° 013 0057S L.p. René Caillié MARSEILLE

N° 013 0072H L.p. Ampère MARSEILLE

N° 013 4022B Clg. Louise Michel MARSEILLE

N° 013 0037V Lycée Marcel Pagnol MARSEILLE

N° 013 1922U Clg. Les Bartavelles MARSEILLE

N° 013 2403S Clg. François Villon MARSEILLE

N° 013 2401P Clg. Château Forbin MARSEILLE

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 13 Marseille**

Désignation EPLE

N° 013 0038W	<u>Lycée Marseilleveyre MARSEILLE</u>
N° 013 1923V	Clg. Marseilleveyre MARSEILLE
N° 013 0054N	L.p. Germaine Poinso-Chapuis MARSEILLE
N° 013 0063Y	L.p. boulevard Leau MARSEILLE
N° 013 0062X	L.p. Frédéric Mistral MARSEILLE
N° 013 2310R	Clg. Gyptis MARSEILLE
N° 013 2311S	Clg. Louis Pasteur MARSEILLE
N° 0134003F	<u>Lycée polyvalent Nelson Mandela MARSEILLE</u>
N° 013 0068D	L.p. Camille Jullian MARSEILLE
N° 013 3881Y	Clg. Germaine Tillion MARSEILLE
N° 013 2402R	Clg. le Ruissatel MARSEILLE
N° 013 2732Z	Clg. André Chénier MARSEILLE
N° 013 1968U	Clg. Les Caillols MARSEILLE
N° 013 0051K	Lycée Marie Curie MARSEILLE
N° 013 0064Z	L.p. Jean Baptiste Brochier MARSEILLE
N° 013 0036U	<u>Lycée Périer MARSEILLE</u>
N° 01FBF4AJ	Cuisine centrale
N° 013 1603X	Clg. Adolphe Monticelli MARSEILLE
N° 013 2204A	Clg. Pont de Vivaux MARSEILLE
N° 013 0175V	Lycée Honoré Daumier MARSEILLE
N° 013 1927Z	Clg. Honoré Daumier MARSEILLE
N° 013 0049H	Lycée du Rempart MARSEILLE
N° 013 0071G	L.p. Colbert MARSEILLE
N° 013 2205B	Clg. Gaston Defferre MARSEILLE
N° 013 1943S	Clg. Pierre Puget MARSEILLE
N° 0130039X	<u>Lycée Saint Charles MARSEILLE</u>
N° 013 0042A	Lycée Montgrand MARSEILLE
N° 013 1935H	Clg. Edgar Quinet MARSEILLE
N° 013 1750G	Clg. Louis Armand MARSEILLE
N° 013 2315W	Clg. avenue des Chartreux MARSEILLE
N° 013 1756N	Clg. Darius Milhaud MARSEILLE
N° 013 0093 F	Clg. Fraissinet MARSEILLE
N° 013 1604Y	Clg. Henri Wallon MARSEILLE

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 13 Marseille**

Désignation EPLE

**N° 0130048G** **Lycée Saint-Exupéry Marseille (MUT paye)**

N° 013 2407W Clg. Jean Moulin MARSEILLE  
N° 013 1704G Clg. Arthur Rimbaud MARSEILLE  
N° 013 2408X Clg. Jules Ferry MARSEILLE  
N° 013 2785G Clg. Rosa Parks MARSEILLE  
N° 013 0056R L.p. la Floride MARSEILLE  
N° 013 1605Z Clg. Henri Barnier MARSEILLE

**N° 013 0040Y** **Lycée Thiers MARSEILLE**

N° 013 1931D Clg. Thiers MARSEILLE  
N° 013 0110Z Clg. Jean Malrieu MARSEILLE  
N° 013 1932E Clg. Longchamp MARSEILLE  
N° 013 0079R Clg. rue Chape MARSEILLE  
N° 013 2561N Clg. Anatole France MARSEILLE  
N° 013 0136C Clg. Vieux Port MARSEILLE  
N° 013 3788X Clg Jean Claude Izzo MARSEILLE

**N° 013 0043B** **Lycée Victor Hugo MARSEILLE**

N° 013 1884C Clg. Belle de Mai MARSEILLE  
N° 013 2404T Clg. Clair Soleil MARSEILLE  
N° 013 1264D Clg. Versailles MARSEILLE  
n° 013 2491M Clg. Alexandre DUMAS MARSEILLE  
N° 013 2730X Clg. Pythéas MARSEILLE  
N° 013 2207D Clg. Massenet MARSEILLE  
N° 013 3775H Clg. Marie Laurencin MARSEILLE

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 13 hors Marseille**

Désignation EPLE

<b>N° 013 0001F</b>	<b><u>Lycée Polyvalent Emile Zola AIX-EN-PROVENCE</u></b>
N° 013 1712R	Clg. Arc de Meyran AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0006L	L.p.Cours Gambetta AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0007M	Clg. Jas de Bouffan AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0166K	Clg. Les Hauts de l'Arc TRET
<b>N° 013 0002G</b>	<b><u>Lycée Paul Cézanne AIX-EN-PROVENCE</u></b>
N° 013 1711P	Clg. Rocher du Dragon AIX-EN-PROVENCE
N° 013 2568W	Clg. Mignet AIX-EN-PROVENCE
N° 013 2325G	Clg. Campra
N° 013 3525L	Lycée Georges Duby LUYNES
N° 013 4094E	Clg.Sophie Germain LUYNES
<b>N° 013 0003H</b>	<b><u>Lycée polyvalent Vauvenargues AIX-EN-PROVENCE</u></b>
N° 013 2976P	GRETA-CFA Provence
N° 013 2973L	Clg. Nina Simone AIX-EN-PROVENCE
N° 013 2009N	Clg.Château Double AIX-EN-PROVENCE
N° 013 3243E	Clg. Font d'Aurumy FUYEAU
N° 013 3451F	Clg.Jean Zay ROUSSET
N° 013 3287C	Clg. Les Garrigues ROGNES
<b>N° 013 0010R</b>	<b><u>Lycée Polyvalent Montmajour ARLES</u></b>
N° 013 1609D	Clg. Frédéric Mistral ARLES
N° 013 1746C	Clg. Robert Morel ARLES
N° 013 0164H	Lycée Alphonse Daudet TARASCON
N° 013 1610E	Clg.Vincent Van Gogh ARLES
N° 013 2573B	Clg. Glanum ST-REMY DE PROVENCE
<b>N° 013 0011S</b>	<b><u>Lycée Pasquet ARLES</u></b>
N° 013 0171R	L.p. Charles Privat ARLES
N° 013 2572A	Clg. Ampère ARLES
N° 013 2323E	Clg. Maximilien de Robespierre PORT SAINT LOUIS DU RHONE
N° 013 1611F	Clg. René Cassin TARASCON
N° 013 2834K	Clg. Charles Rieu ST-MARTIN DE CRAU
<b>N° 013 1549N</b>	<b><u>Lycée polyvalent Frédéric Joliot-Curie AUBAGNE</u></b>
N° 013 1266F	Clg. Nathalie Sarraute AUBAGNE
N° 013 1622T	Clg. Lakanal AUBAGNE
N° 013 0013U	L.p. Gustave Eiffel AUBAGNE
N° 013 2412B	Clg. Lou Garlaban AUBAGNE
N° 013 3510V	Clg. Ubelka AURIOL
N° 013 3351X	Clg. Jean de la Fontaine GEMENOS

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 13 hors Marseille**

Désignation EPLE

N° 013 3244F	<u>Lycée polyvalent Marie Madeleine Fourcade GARDANNE</u>
N° 013 0028K	Clg. Denis Moustier GREASQUE
N° 013 1700C	Clg. du Pesquier GARDANNE
N° 013 1701D	Clg. Gabriel Péri GARDANNE
N° 013 3789Y	Clg. François Mitterrand SIMIANE-COLLONGUE
N° 013 2833J	Clg. Georges Brassens BOUC BEL AIR
N° 013 3115R	Clg. Marie Mauron CABRIES
N° 013 2495S	<u>Lycée Arthur Rimbaud ISTRES</u>
N° 013 2276D	L.p. Pierre Latécoère ISTRES
N° 013 3203L	Clg. Louis Pasteur ISTRES
N° 013 2409Y	Clg. Alphonse Daudet ISTRES
N° 013 2318Z	Clg. Elie Coutarel ISTRES
N° 013 2634T	Clg. André Malraux FOS SUR MER
N° 013 3406G	<u>Lycée Polyvalent de la Méditerranée LA CIOTAT</u>
N° 013 2324 F	Clg. G. Rastoin CASSIS
N° 013 0156Z	Clg. Louis Aragon ROQUEVAIRE
N° 013 1747D	Lycée Auguste et Louis Lumière LA CIOTAT
N° 013 0022D	Clg. quartier Virebelle LA CIOTAT
N° 013 2786H	Clg. Les Matagots LA CIOTAT
N° 013 1883B	Clg. Jean Jaurès LA CIOTAT
N° 013 2410Z	<u>Lycée polyvalent Maurice Genevoix MARIGNANE</u>
N° 013 1607B	Clg. Georges Brassens MARIGNANE
N° 013 0033R	L.p. Louis Blériot MARIGNANE
N° 013 1608C	Clg. Emilie de Mirabeau MARIGNANE
N° 013 3381E	Clg. Petit Prince GIGNAC-LA-NERTHE
N° 013 0143K	<u>Lycée Polyvalent Paul Langevin MARTIGUES</u>
N° 013 1707K	Clg. Gérard Philippe MARTIGUES
N° 013 1789Z	Clg. Henri Wallon MARTIGUES
N° 013 2208E	Clg. Marcel Pagnol MARTIGUES
N° 013 2496T	Clg. Honoré Daumier MARTIGUES
N° 013 2210G	Lycée Jean Lurçat MARTIGUES
N° 013 2494R	Clg. les Amandeirets CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département 13 hors Marseille**

Désignation EPLE

<b>N° 013 0146N</b>	<b><u>L.p. les Alpilles MIRAMAS</u></b>
N° 013 3195C	Lycée Jean Cocteau MIRAMAS
N° 013 2326H	Clg. Albert Camus MIRAMAS
N° 013 2327J	Clg. Miramaris MIRAMAS
N° 013 2497U	Clg. La Carraire MIRAMAS
<b>N° 013 0150T</b>	<b><u>L.p. Jean Moulin PORT DE BOUC</u></b>
N° 013 0151U	L.p. Charles Mongrand PORT DE BOUC
N° 013 2212J	Clg. Frédéric Mistral PORT DE BOUC
N° 013 2322D	Clg. Paul Eluard PORT DE BOUC
N° 013 3449D	Clg. Pierre Matraja SAUSSET LES PINS
<b>N° 013 0161E</b>	<b><u>Lycée Polyvalent Adam de Craponne SALON-DE-PROVENCE</u></b>
N° 013 1259Y	Clg. Jean Guéhenno LAMBESC
N° 013 3492A	Clg. Jean Bernard SALON-DE-PROVENCE
N° 013 0032P	Clg. Collines Durance MALLEMORT
N° 013 1265E	Clg. Jean Moulin SALON-DE-PROVENCE
N° 0134431W	Clg. Caroline Aigle LANCON-PROVENCE
<b>N° 013 0160D</b>	<b><u>Lycée l'Empéri SALON-DE-PROVENCE</u></b>
N° 013 0163G	Clg. Joseph d'Arbaud SALON-DE-PROVENCE
N° 013 0157A	L.p. quartier Les Ferrages ST-CHAMAS
N° 013 0158B	Clg. René Seyssaud SAINT-CHAMAS
N° 013 3114P	Clg. Roger Carcassonne PELISSANNE
N° 013 3016H	Clg. Louis Le Prince Ringuet LA FARE LES OLIVIERS
N° 013 3790Z	Clg. Lucie Aubrac EYGUIERES
<b>N° 013 3288D</b>	<b><u>Lycée Polyvalent Jean Monnet VITROLLES</u></b>
N° 013 3196D	Clg. Simone de Beauvoir VITROLLES
N° 013 3352Y	Clg. Camille Claudel VITROLLES
N° 013 1706J	Clg. Commandant Cousteau ROGNAC
N° 013 2343B	E.R.E.A . Louis Aragon LES PENNES MIRABEAU
N° 013 2565T	Clg. Jacques Monod LES PENNES MIRABEAU
<b>N° 013 3015G</b>	<b><u>Lycée Polyvalent Pierre Mendès France VITROLLES</u></b>
N° 013 2214L	Clg. Henri Fabre VITROLLES
N° 013 2411A	Clg. Henri Bosco VITROLLES
N° 013 1705H	Clg. Fernand Léger BERRE L'ETANG
N° 013 3353Z	Clg. Roquepertuse VELAUX
N° 013 2007L	Clg. Jacques Prévert SAINT VICTORET

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département de Vaucluse**

Désignation EPLE

**N° 084 0005Z** Lycée polyvalent Philippe de Girard AVIGNON (MUT paye)

N° 084 0866K GRETA-CFA VAUCLUSE  
N° 084 0108L Clg. Anselme Mathieu AVIGNON  
N° 013 3621R Clg. Françoise Dolto SAINT ANDIOL (13)  
N° 013 1881Z Clg. Simone Veil CHATEAURENARD (13)  
N° 013 4252B Lycée Jean D'Ormesson CHATEAURENARD (13)

**N° 084 0935K** Lycée Polyvalent René Char AVIGNON

N° 084 0664R Clg. Jules Verne LE PONTET  
N° 084 0738W Clg. Alphonse Tavan MONTFAVET  
N° 084 0970Y Clg. Gérard Philipe AVIGNON  
N° 084 0051Z Clg. Jean Brunet AVIGNON  
N° 084 1116G Clg Anne Frank MORIERES-LES-AVIGNON

**N° 084 0004Y** Lycée Théodore Aubanel AVIGNON

N° 084 0006A Clg. Viala AVIGNON  
N° 084 0697B Clg. Joseph Vernet AVIGNON  
N° 084 0041N L.p. Maria Casarès AVIGNON  
N° 084 0007B Clg. Roumanille AVIGNON  
N° 084 0003X Lycée Frédéric Mistral AVIGNON  
N° 084 0758T Clg. Frédéric Mistral AVIGNON

**N° 0841093G** Lycée Lucie Aubrac BOLLENE

N° 084 0437U Clg. Henri Boudon BOLLENE  
N° 084 0699D Clg. Paul Eluard BOLLENE  
N° 0841099N Clg. Victor Schoelcher SAINTE CECILE  
N° 084 0700E L.p. Ferdinand Revoul VALREAS  
N° 084 0716X Clg. Vallis Aeria VALREAS

**N° 084 0015K** Lycée polyvalent Jean Henri Fabre CARPENTRAS

N° 084 0760V Clg. Jean Henri Fabre CARPENTRAS  
N° 084 0032D Clg. du Pays de SAULT  
N° 084 0035G Clg. Joseph d'Arbaud VAISON LA ROMAINE  
N° 084 1117H Lycée Stéphane Hessel VAISON LA ROMAINE  
N° 0840028Z Clg. Charles Doche PERNES-LES-FONTAINES

**N° 084 0016L** Lycée polyvalent Victor Hugo CARPENTRAS

N° 084 0761W Clg. Alphonse Daudet CARPENTRAS  
N° 084 1043C Clg. André Malraux MAZAN  
N° 084 0698C Clg. Alphonse Silve MONTEUX  
N° 084 0114T Clg. François Raspail CARPENTRAS

**Carte comptable académique  
au 1er septembre 2023  
Département de Vaucluse**

Désignation EPLE

N° 013 2217P	Clg. Mont-Sauvy ORGON (13)
N° 084 0113S	L.p. Alexandre Dumas CAVAILLON
N° 084 0018N	Clg. Paul Gauthier CAVAILLON
N° 084 1086Z	Clg. Rosa Park CAVAILLON
N° 084 0020R	Clg. Clovis Hugues CAVAILLON
<b>N° 084 0021S</b>	<b><u>Lycée polyvalent Alphonse Benoit L' ISLE S/ LA SORGUE</u></b>
N° 084 0585E	Clg. Jean Bouin L'ISLE SUR LA SORGUE
N° 084 0915N	Clg. du Pays des Sorgues LE THOR
N° 084 1118J	Clg. Jean Garcin L'ISLE SUR LA SORGUE
N° 084 0001V	Lycée place Charles de Gaulle APT
N° 084 0759U	Clg. place Charles de Gaulle APT
<b>N° 084 0026X</b>	<b><u>Lycée de l'Arc ORANGE</u></b>
N° 084 0762X	Clg. Barbara Hendricks ORANGE
N° 084 0046U	L.p. Aristide Briand ORANGE
N° 084 0116V	Clg. Jean Giono ORANGE
N° 084 0763Y	L.p. quartier de l'Argensol ORANGE
N° 084 0764Z	Clg. Arausio ORANGE
N° 084 0011F	Clg. Saint-Exupéry BEDARRIDES
<b>N° 084 0918S</b>	<b><u>Lycée polyvalent Val de Durance PERTUIS</u></b>
N° 084 0014J	Clg. Le Luberon - Michel Tamisier CADENET
N°0841027K	Clg. Albert Camus LA TOUR D'AIGUES
N° 084 0029A	Clg. Marcel Pagnol PERTUIS
N° 084 0926A	Clg. Marie Mauron PERTUIS
N° 013 1723C	Clg. Jean Jaurès PEYROLLES (13)
N° 0133992U	Clg. Louis Philibert le Puy Ste Réparate (13)
<b>N° 084 1078R</b>	<b><u>LP Montesquieu SORGUES</u></b>
N° 084 0033E	Clg. Voltaire SORGUES
N° 084 0583C	Clg. Denis Diderot SORGUES
N° 084 0096Y	E.R.E.A. Paul Vincensini de VEDENE- LE PONTET
N° 084 0803S	Clg. Lou Vignarès VEDENE- LE PONTET
N° 084 0039L	L.p. Domaine d'Eguilles VEDENE- LE PONTET

**CARTE COMPTABLE AU 1er SEPTEMBRE 2023 PAR RESEAU**

<b>Réseau Bléone Durance</b>				
0040490L	LGT	<u>PIERRE-GILLES DE GENNES</u>	DIGNE-LES-BAINS	
0040044B	CLG	MARIA BORRELY	DIGNE-LES-BAINS	
0040022C	CLG	GASSENDI	DIGNE-LES-BAINS	
0040021B	CLG	MARCEL ANDRE	SEYNE	
0040001E	CLG	EMILE HONNORATY	ANNOT	
0040004H	CLG	VERDON (DU)	CASTELLANE	
0040019Z	CLG	RENE CASSIN	SAINT-ANDRE-LES-ALPES	
0040027H	LGT	<u>ALEXANDRA DAVID NEEL</u>	DIGNE-LES-BAINS	
0040007L	LP	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE-LES-BAINS	
0040003G	LPO	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	hors réseau
0040419J	CLG	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	hors réseau
0040023D	LPO	<u>PAUL ARENE</u>	SISTERON	
0040378P	EREA	CASTEL-BEVONS	BEVONS	
0040052K	CLG	CAMILLE REYMOND	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	
0040014U	CLG	MARCEL MASSOT	LA MOTTE-DU-CAIRE	
0040420K	CLG	PAUL ARENE	SISTERON	

<b>Réseau Giono</b>				
0040587S	EI	<u>ECOLE INTERNATIONALE PACA</u>	MANOSQUE	
0040010P	LGT	FELIX ESCLANGON	MANOSQUE	
0040533H	LPO	LES ISCLES	MANOSQUE	
0040055N	CLG	JEAN GIONO	MANOSQUE	
0040013T	CLG	MONT D'OR (LE)	MANOSQUE	
0040002F	CLG	PAYS DE BANON (DU)	BANON	
0040382U	CLG	HENRI LAUGIER	FORCALQUIER	
0040011R	LP	<u>LOUIS MARTIN BRET</u>	MANOSQUE	
0040051J	CLG	J.M.G. ITARD (DOCTEUR)	ORAISON	
0040017X	CLG	MAXIME JAVELLY	RIEZ	
0040524Y	CLG	PIERRE GIRARDOT	SAINTE-TULLE	
0040535K	CLG	ANDRE AILHAUD	VOLX	

Réseau porte des Alpes				
0050006E	LGT	<u>DOMINIQUE VILLARS ( MUT )</u>	GAP	
0050621Y	GRETA	GRETA-CFA ALPES PROVENCE		
0050010J	CLG	CENTRE	GAP	
0050480V	CLG	FONTREYNE (DE)	GAP	
0050027C	LP	PIERRE MENDES FRANCE	VEYNES	
0050022X	CLG	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNES	
0050520N	CLG	ALEXANDRE CORREARD	SERRES	
0050007F	LGT	<u>ARISTIDE BRIAND</u>	GAP	
0050008G	LP	PAUL HERAUD	GAP	
0050025A	CLG	MAUZAN	GAP	
0050452P	CLG	HAUTS DE PLAINE (LES)	LARAGNE-MONTEGLIN	
0050639T	CLG	SIMONE VEIL	LA BATIE-NEUVE	
0050009H	LP	SEVIGNE	GAP	
0050019U	CLG	VIVIAN MAIER	SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	
0050638S	CLG	MARIE MARVINGT	TALLARD	

Réseau Les Ecrins				
0050004C	LCL	<u>HONORE ROMANE</u>	EMBRUN	
0050003B	LPO	D ALTITUDE	BRIANCON	
0050043V	CLG	VAUBAN	BRIANCON	
0050519M	CLG	GARCINS (LES)	BRIANCON	
0050409T	CLG	GIRAUDS (LES)	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	
0050023Y	CLG	ECRINS (LES)	EMBRUN	
0050005D	LP	ALPES ET DURANCE	EMBRUN	
0050013M	CLG	HAUTES VALLEES (DES)	GUILLESTRE	

Réseau Marseille Madrague				
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY (MUT)	MARSEILLE 15E	
0132407W	CLG	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15E	
0131704G	CLG	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15E	
0132408X	CLG	JULES FERRY	MARSEILLE 15E	
0132785G	CLG	ROSA PARKS	MARSEILLE 15E	
0130056R	LP	FLORIDE (LA)	MARSEILLE 14E	
0131605Z	CLG	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16E	
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16E	
0130065A	LP	VISTE (LA)	MARSEILLE 15E	
0131757P	CLG	ESTAQUE (L')	MARSEILLE 16E	
0131887F	CLG	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15E	
0131606A	LP	CALADE (LA)	MARSEILLE 15E	
0131885D	CLG	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15E	

Réseau Marseille Etoile				
0132733A	LPO	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE 13E	
0133490Y	CLG	YVES MONTAND	ALLAUCH	
0131262B	CLG	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13E	
0133665N	CLG	OLYMPE DE GOUGES	PLAN-DE-CUQUES	
0132314V	CLG	JEAN GIONO	MARSEILLE 13E	
0132313U	CLG	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13E	
0134253C	LGT	MONTE CRISTO	ALLAUCH	
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE 13E	
0130059U	LP	BLAISE PASCAL	MARSEILLE 12E	hors reseau
0131260Z	CLG	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13E	
0131261A	CLG	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13E	
0132312T	CLG	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13E	
0130055P	LP	CHATELIER (LE)	MARSEILLE 3E	hors reseau
0134155W	LPO	SIMONE VEIL	MARSEILLE 13E	
0131703F	CLG	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14E	
0133765X	CLG	MARC FERRANDI	SEPTEMES-LES-VALLONS	

Réseau Marseille Collines				
0134003F	LPO	NELSON MANDELA	MARSEILLE 12E	
0130068D	LP	CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE 11E	hors reseau
0133881Y	CLG	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12E	
0132402R	CLG	RUISSATEL (LE)	MARSEILLE 11E	hors reseau
0132732Z	CLG	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12E	
0131968U	CLG	CAILLOLS (QUARTIER DES)	MARSEILLE 12E	
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE 5E	
0130064Z	LP	JEAN BAPTISTE BROCHIER	MARSEILLE 10E	hors reseau

Réseau Marseille Huveaune				
0130053M	LPO	<u>JEAN PERRIN</u>	MARSEILLE 10E	
0134088Y	GRETA-CFA	Marseille-Méditerranée	MARSEILLE 10E	
0130057S	LP	RENE CAILLIE	MARSEILLE 11E	
0130072H	LP	AMPERE	MARSEILLE 10E	
0134022B	CLG	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10E	
0130037V	LGT	MARCEL PAGNOL	MARSEILLE 10E	
0131922U	CLG	BARTAVELLES (LES)	MARSEILLE 10E	
0132403S	CLG	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11E	
0132401P	CLG	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11E	

Réseau Marseille Calanques				
0130038W	LGT	<u>MARSEILLEVEYRE</u>	MARSEILLE 08E	
0131923V	CLG	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08E	
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE 08E	
0130063Y	LP	LEAU (BD)	MARSEILLE 08E	
0130062X	LP	FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 08E	
0132310R	CLG	GYPTIS	MARSEILLE 9E	hors reseau
0132311S	CLG	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 9E	hors reseau
0132974M	LPO	<u>HOTELIER J.P. PASSEDAT</u>	MARSEILLE 08E	
0130139F	CLG	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 9E	
0131548M	CLG	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9E	
0131602W	CLG	ROY D ESPAGNE	MARSEILLE 9E	
0130084W	CLG	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 9E	
0130036U	LGT	<u>PERIER</u>	MARSEILLE 08E	
	BA	CUISINE CENTRALE		
0131603X	CLG	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE 08E	
0132204A	CLG	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10E	hors réseau
0130175V	LGT	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 08E	
0131927Z	CLG	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 08E	
0130049H	LPO	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE 7E	hors réseau
0130071G	LP	COLBERT	MARSEILLE 7E	hors réseau
0132205B	CLG	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 7E	hors réseau
0131943S	CLG	PIERRE PUGET	MARSEILLE 6E	

Réseau Vieux port				
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE 1ER	
0131931D	CLG	THIERS	MARSEILLE 1ER	
0130110Z	CLG	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 5E	
0131932E	CLG	LONGCHAMP	MARSEILLE 1ER	
0130079R	CLG	CHAPE (RUE)	MARSEILLE 4E	
0132561N	CLG	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 6E	
0130136C	CLG	VIEUX PORT	MARSEILLE 2E	
0133788X	CLG	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 2E	
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE 1ER	
0130042A	LGT	MONTGRAND	MARSEILLE 6E	
0131935H	CLG	EDGAR QUINET	MARSEILLE 3E	
0131750G	CLG	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12E	Hors reseau
0132315W	CLG	CHARTREUX (AVENUE DES)	MARSEILLE 4E	
0131756N	CLG	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12E	Hors reseau
0130093F	CLG	FRAISSINET	MARSEILLE 5E	Hors reseau
0131604Y	CLG	HENRI WALLON	MARSEILLE 14E	Hors reseau
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE 3E	
0131884C	CLG	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3E	
0132404T	CLG	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14E	Hors reseau
0131264D	CLG	VERSAILLES	MARSEILLE 3E	
0132491M	CLG	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14E	Hors reseau
0132207D	CLG	MASNET	MARSEILLE 14E	Hors reseau
0132730X	CLG	PYTHEAS	MARSEILLE 14E	
0133775H	CLG	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14E	Hors reseau

Réseau Sainte victoire			
0130002G	LGT	<u>PAUL CEZANNE</u>	AIX-EN-PROVENCE
0131711P	CLG	ROCHER DU DRAGON	AIX-EN-PROVENCE
0132568W	CLG	MIGNET	AIX-EN-PROVENCE
0132325G	CLG	CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX-EN-PROVENCE
0134094E	CLG	SOPHIE GERMAIN	AIX-EN-PROVENCE
0130003H	LPO	<u>VAUVENARGUES</u>	AIX-EN-PROVENCE
0132976P	GRETA	GRETA-CFA PROVENCE	AIX-EN-PROVENCE
0132973L	CLG	NINA SIMONE	AIX-EN-PROVENCE
0132009N	CLG	CHATEAU DOUBLE	AIX-EN-PROVENCE
0133243E	CLG	FONT D AURUMY	FUVEAU
0133451F	CLG	JEAN ZAY	ROUSSET
0133287C	CLG	GARRIGUES (LES)	ROGNES
0130001F	LPO	<u>EMILE ZOLA</u>	AIX-EN-PROVENCE
0131712R	CLG	ARC DE MEYRAN	AIX-EN-PROVENCE
0130006L	LP	GAMBETTA (COURS)	AIX-EN-PROVENCE
0130007M	CLG	JAS DE BOUFFAN	AIX-EN-PROVENCE
0130166K	CLG	HAUTS DE L ARC (LES)	TRETS
0133244F	LPO	<u>MARIE MADELEINE FOURCADE</u>	GARDANNE
0130028K	CLG	DENIS MOUSTIER	GREASQUE
0131700C	CLG	PESQUIER	GARDANNE
0131701D	CLG	GABRIEL PERI	GARDANNE
0133789Y	CLG	FRANCOIS MITTERRAND	SIMIANE-COLLONGUE
0132833J	CLG	GEORGES BRASSENS	BOUC-BEL-AIR
0133115R	CLG	MARIE MAURON	CABRIES
0840918S	LPO	<u>VAL DE DURANCE</u>	PERTUIS (84)
0840014J	CLG	LE LUBERON- MICHEL TAMISIER	CADENET ( 84)
0841027K	CLG	ALBERT CAMUS	LA TOUR-D'AIGUES (84)
0840029A	CLG	MARCEL PAGNOL	PERTUIS (84)
0840926A	CLG	MARIE MAURON	PERTUIS (84)
0133992U	CLG	LOUIS PHILIBERT	LE PUY-SAINTE-REPARADE
0131723C	CLG	JEAN JAURES	PEYROLLES-EN-PROVENCE

Réseau Camargue				
0130010R	LPO	<u>MONTMAJOUR</u>	ARLES	
0131609D	CLG	FREDERIC MISTRAL	ARLES	
0131746C	CLG	ROBERT MOREL	ARLES	
0130164H	LGT	ALPHONSE DAUDET	TARASCON	
0131610E	CLG	VINCENT VAN GOGH	ARLES	
0132573B	CLG	GLANUM	SAINT-REMY-DE-PROVENCE	
0130011S	LT	<u>PASQUET</u>	ARLES	
0130171R	LP	CHARLES PRIVAT	ARLES	
0132572A	CLG	AMPERE	ARLES	
0132323E	CLG	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	
0131611F	CLG	RENE CASSIN	TARASCON	
0132834K	CLG	CHARLES RIEU	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	

Réseau Le Garlaban				
0131549N	LGT	<u>FREDERIC JOLIOT-CURIE</u>	AUBAGNE	
0131266F	CLG	NATHALIE SARRAUTE	AUBAGNE	
0131622T	CLG	JOSEPH LAKANAL	AUBAGNE	
0130013U	LP	GUSTAVE EIFFEL	AUBAGNE	
0132412B	CLG	LOU GARLABAN	AUBAGNE	
0133510V	CLG	UBELKA	AURIOL	
0133351X	CLG	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	
0133406G	LPO	<u>MEDITERRANEE (DE LA )</u>	LA CIOTAT	
0132324F	CLG	GILBERT RASTOIN	CASSIS	
0130156Z	CLG	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	
0131747D	LPO	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	LA CIOTAT	
0130022D	CLG	VIREBELLE (QUARTIER)	LA CIOTAT	
0132786H	CLG	MATAGOTS (LES)	LA CIOTAT	
0131883B	CLG	JEAN JAURES	LA CIOTAT	

Réseau La Côte Bleue				
0130150T	LP	<u>JEAN MOULIN</u>	PORT-DE-BOUC	
0130151U	LP	CHARLES MONGRAND	PORT-DE-BOUC	
0132212J	CLG	FREDERIC MISTRAL	PORT-DE-BOUC	
0132322D	CLG	PAUL ELUARD	PORT-DE-BOUC	
0133449D	CLG	PIERRE MATRAJA	SAUSSET-LES-PINS	
0130143K	LPO	<u>PAUL LANGEVIN</u>	MARTIGUES	
0131707K	CLG	GERARD PHILIPPE	MARTIGUES	
0131789Z	CLG	HENRI WALLON	MARTIGUES	
0132208E	CLG	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	
0132496T	CLG	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	
0132210G	LPO	JEAN LURCAT	MARTIGUES	
0132494R	CLG	AMANDEIRETS (LES)	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	

Réseau La Crau				
0130146N	LP	<u>ALPILLES (LES)</u>	MIRAMAS	
0133195C	LGT	JEAN COCTEAU	MIRAMAS	
0132326H	CLG	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	
0132327J	CLG	MIRAMARIS	MIRAMAS	
0132497U	CLG	CARRAIRE (LA)	MIRAMAS	
0132495S	LGT	<u>ARTHUR RIMBAUD</u>	ISTRES	
0132276D	LP	PIERRE LATECOERE	ISTRES	
0133203L	CLG	LOUIS PASTEUR	ISTRES	
0132409Y	CLG	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	
0132318Z	CLG	ELIE COUTAREL	ISTRES	
0132634T	CLG	ANDRE MALRAUX	FOS-SUR-MER	

Réseau Salon				
0130161E	LPO	ADAM DE CRAPONNE	SALON-DE-PROVENCE	
0131259Y	CLG	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	
0133492A	CLG	JEAN BERNARD	SALON-DE-PROVENCE	
0130032P	CLG	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	
0131265E	CLG	JEAN MOULIN	SALON-DE-PROVENCE	
0134431W	CLG	CAROLINE AIGLE	LANCON - PROVENCE	
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON-DE-PROVENCE	
0130163G	CLG	JOSEPH D ARBAUD	SALON-DE-PROVENCE	
0130157A	LP	FERRAGES (QUARTIER LES)	SAINT-CHAMAS	hors reseau
0130158B	CLG	RENE SEYSSAUD	SAINT-CHAMAS	hors reseau
0133114P	CLG	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	
0133790Z	CLG	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	
0133016H	CLG	LOUIS LEPRINCE RINGUET	LA FARE-LES-OLIVIERS	

Réseau La Nerthe				
0132410Z	LPO	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE	
0131607B	CLG	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	
0130033R	LP	LOUIS BLEROT	MARIGNANE	
0131608C	CLG	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	
0133381E	CLG	PETIT PRINCE (LE)	GIGNAC-LA-NERTHE	
0133288D	LPO	JEAN MONNET	VITROLLES	
0133196D	CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	
0133352Y	CLG	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	
0131706J	CLG	COUSTEAU (COMMANDANT)	ROGNAC	
0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES-MIRABEAU	
0132565T	CLG	JACQUES MONOD	LES PENNES-MIRABEAU	
0133015G	LPO	PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES	
0132214L	CLG	HENRI FABRE	VITROLLES	
0132411A	CLG	HENRI BOSCO	VITROLLES	
0131705H	CLG	FERNAND LEGER	BERRE-L'ETANG	
0133353Z	CLG	ROQUEPERTUSE	VELAUX	
0132007L	CLG	JACQUES PREVERT	SAINT-VICTORET	

<b>Réseau Ventoux</b>			
0840016L	LPO	<u>VICTOR HUGO</u>	CARPENTRAS
0840761W	CLG	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS
0841043C	CLG	ANDRE MALRAUX	MAZAN
0840698C	CLG	ALPHONSE SILVE	MONTEUX
0840114T	CLG	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS
0840015K	LPO	<u>JEAN HENRI FABRE</u>	CARPENTRAS
0840760V	CLG	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS
0840032D	CLG	PAYS DE SAULT (DU)	SAULT
0840035G	CLG	JOSEPH D ARBAUD	VAISON-LA-ROMAINE
0841117H	LGT	STEPHANE HESSEL	VAISON-LA-ROMAINE
0840028Z	CLG	CHARLES DOCHE	PERNES-LES-FONTAINES

<b>Réseau Avignon</b>			
0840004Y	LGT	<u>THEODORE AUBANEL</u>	AVIGNON
0840006A	CLG	VIALA	AVIGNON
0840697B	CLG	JOSEPH VERNET	AVIGNON
0840041N	LP	MARIA CASARES	AVIGNON
0840007B	CLG	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON
0840758T	CLG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON
0840005Z	LPO	<u>PHILIPPE DE GIRARD (MUT)</u>	AVIGNON
0841022E	GRETA	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON
0840108L	CLG	ANSELME MATHIEU	AVIGNON
0133621R	CLG	FRANCOISE DOLTO	SAINT-ANDIOL (13)
0134253C	LGT	JEAN D'ORMESSON	CHATEAURENARD (13)
0131881Z	CLG	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD (13)
0840935K	LPO	<u>RENE CHAR</u>	AVIGNON
0840664R	CLG	JULES VERNE	LE PONTET
0840738W	CLG	ALPHONSE TAVAN	AVIGNON
0840970Y	CLG	GERARD PHILIPPE	AVIGNON
0840051Z	CLG	JEAN BRUNET	AVIGNON
0841116G	CLG	ANNE FRANK	MORIERES-LES-AVIGNON
0841078R	LP	<u>REGIONAL MONTESQUIEU</u>	SORGUES
0840033E	CLG	VOLTAIRE	SORGUES
0840583C	CLG	DENIS DIDEROT	SORGUES
0840096Y	EREA	PAUL VINCENSINI	VEDENE
0840803S	CLG	LOU VIGNARES	VEDENE
0840039L	LP	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE

<b>Réseau Le Luberon</b>			
0840017M	LGT	<u>ISMAEL DAUPHIN</u>	CAVAILLON
0841019B	CLG	LOU CALAVOUN	CABRIERES-D'AVIGNON
0840113S	LP	ALEXANDRE DUMAS	CAVAILLON
0840018N	CLG	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON
0841086Z	CLG	ROSA PARKS	CAVAILLON
0840020R	CLG	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON
0132217P	CLG	MONT SAUVY	ORGON (13)
0840021S	LPO	<u>ALPHONSE BENOIT</u>	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
0840585E	CLG	JEAN BOUIN	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
0840915N	CLG	PAYS DES SORGUES (DU)	LE THOR
0841118J	CLG	JEAN GARCIN	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
0840759U	CLG	CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT
0840001V	LPO	CHARLES DE GAULLE (PLACE)	APT

<b>Réseau Haut Vaucluse</b>			
0841093G	LGT	<u>LUCIE AUBRAC</u>	BOLLENE
0840437U	CLG	HENRI BOUDON	BOLLENE
0840699D	CLG	PAUL ELUARD	BOLLENE
0841099N	CLG	VICTOR SCHOELCHER	SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
0840700E	LP	FERDINAND REVOUL	VALREAS
0840716X	CLG	VALLIS AERIA	VALREAS
0840026X	LGT	<u>ARC (DE L')</u>	ORANGE
0840762X	CLG	BARBARA HENDRICKS	ORANGE
0840046U	LP	ARISTIDE BRIAND (COURS)	ORANGE
0840116V	CLG	JEAN GIONO	ORANGE
0840763Y	LP	ARGENSOL (QUARTIER DE L')	ORANGE
0840764Z	CLG	ARAUSIO	ORANGE
0840011F	CLG	SAINT EXUPERY	BEDARRIDES